

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Communes de Monoblet, Cros, Saint-Hippolyte-du-Fort,
Saint-Félix-de-Pallières, Fressac, Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac
et Orthoux-Sérignac-Quilhan**

Projet : Déclaration d'Intérêt Général (DIG) avec participation financière des personnes qui y trouvent intérêt pour des travaux soumis à déclaration loi sur l'eau (DLE) relatifs à l'aménagement des bâts du Haut-Vidourle

Une enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral N° 30-2026-01-13-00002 du 13/01/2026 sur le territoire de la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort du **09 février 2026 - 9h (ouverture) au 13 mars 2026 - 16h (clôture)**.

Cette enquête porte sur :

- La déclaration d'intérêt général avec participation financière des personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent intérêt suivant les conditions définies aux articles L151-36 et 37 du code rural, pour des travaux soumis à déclaration au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement relatifs à l'aménagement des bâts du Haut-Vidourle,

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée :

– Par le préfet du Gard : une décision actant la déclaration d'intérêt général avec participation financière des personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent un intérêt au sens de l'article L211-7 du code de l'environnement pour la réalisation de travaux soumis à déclaration au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement ; cette décision vaudra également servitude d'utilité publique au sens de l'article L151-37-1 du code rural.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nîmes est M. SALLES Michel, Mme PULICANI Nicole membre suppléante.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à :

la SM ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN VIDOURLE (EPTB représentée par M. DEMOUZON Etienne 216 chemin de Campagne CS 10202 30251 SOMMIERES - Email : e.demouzon@vidourle.org – tél : 04 23 36 39 36

Le dossier complet d'enquête publique, comportant les pièces :

- Au titre de la demande de DIG avec participation financière des personnes qui y trouvent intérêt pour des travaux soumis à DLE relatifs à l'aménagement des bâts du Haut-Vidourle,

Ainsi que le registre d'enquête sont déposés en mairie de Saint-Hippolyte-du-Fort afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

– mairie de Saint-Hippolyte-du-Fort, Pl. de la Mairie, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort

tel : 04 66 77 22 24 aux jours et heures d'ouverture de la mairie

– Adresse web : <https://www.registre-dematerialise.fr/6991/>

Adresse mail : enquete-publique-6991@registre-dematerialise.fr

– sur le site des services de l'État dans le Gard : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/St-Hippolyte-du-Fort-Enquete-publique-amenagement-bâts-Haut-Vidourle-sur-des-communes-du-Gard>

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de Saint-Hippolyte-du-Fort, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet sur le lieu des permanences ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Saint-Hippolyte-du-Fort, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6991/>

Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6991/> pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieu des permanences
09/02/26	09h00 à 12h00	Mairie de Saint-Hippolyte-du-Fort
25/02/26	09h00 à 12h00	Mairie de Saint-Hippolyte-du-Fort
13/03/26	13h00 à 16h00	Mairie de Saint-Hippolyte-du-Fort

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Saint-Hippolyte-du-Fort, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête.